



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025.02.15

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 25 février 2025

**Budget primitif 2025 : Budget
principal**

DATE DE CONVOCATION

19 février 2025

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 0

Procurations : 3

Nombre de votants : 33

Vote

Ayant voté pour 26

Ayant voté contre 7

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2025 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Etaient représentés :

Julie MERCIER donne pouvoir à Claire LE VOT, Tiphaine BOISSON donne pouvoir à Jean-Paul TOULLEC, Loise QUERE donne pouvoir à Michel CORRE

Madame Françoise MORVAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget primitif 2025 : Budget principal

Rapporteur :

Bernard NICOLAS 4ème Adjoint au Maire

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 18 décembre 2024,

Considérant la consultation de la commission plénière du 18 février 2025 sur le projet de budget primitif du budget principal Ville tel qu'exposé ci-dessous,

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025, arrêté comme suit :
 - o En Section de fonctionnement : 14.948.215,00 €
 - o En Section d'investissement : 11.007.019,82 €

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 18 février 2025

Délibération du Conseil Municipal : Motion adoptée par 26 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 février 2025

**Le Maire,
Dominique CAP**



**Secrétaire de séance
Françoise MORVAN**



CERTIFIÉ EXECUTOIRE par le Maire



Présentation du Budget Ville

Budget primitif 2025

Sommaire :

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT : 14.948.215€ en 2025 A COMPARER A 14.714.257€ en 2024 | 2 |
| 1- LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT : | 2 |
| 2- LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT : | 3 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT : 11.007.019,82€ en 2025 A COMPARER A 9.764.681,56€ en 2024 | 6 |
| 1- LES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT | 6 |
| 2- LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT : | 7 |
| RESULTATS : | 10 |

Mairie - Ti-kêr


1 rue Jean Fournier - 1 straed Yann Fournier

CS 80031 - 29470 Plougastel-Daoulas/Plougastell-Daoulaz

Tél. / Pgz 02 98 37 57 57

Site / Lec'hienn : www.ville-plougastel.bzh

Mail / Postel : tiker@mairie-plougastel.fr

 Ville de Plougastel-Daoulas

La correspondance doit être exclusivement adressée à Monsieur le Maire - Al lizheroù a ranker kas d'an aotrou Maer hepken

Le budget primitif 2025 est un budget de 25.955.234,82€ décomposé en deux sections, une section de fonctionnement de 14.948.215,00€ et une section d'investissement de 11.007.019,82€

Le comparatif des comptes se fait du Budget 2024 par rapport au Budget Primitif 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 14.948.215€ EN 2025 A COMPARER A 14.714.257€ EN 2024

1-LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :

1-1 Chapitre 013 – Atténuation de charges : 42.500€ en 2025 contre 47.500€ en 2024

Ce chapitre concerne le remboursement par les assureurs et la sécurité sociale des indemnités journalières, pour les agents en arrêt de travail pour 30.000€ et le remboursement attendu pour le financement du poste de conseiller numérique pour 12.500€ dont la convention a été renouvelée pour 3 ans mais avec des financements moindres et dégressifs.

1-2 Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1.318.200€ en 2025 à comparer aux 1.395.000€ en 2024

Les recettes semblent en baisse mais cet écart vient principalement de la part des recettes de rétrocession de l'Avel Vor, qui ont fait l'objet d'une DM en décembre 2024 : 80.000€. Une fois la situation connue à fin 2025, une écriture similaire sera également réalisée.

Les recettes de concession sont également en baisse. Ces dernières fonctionnent de manière cyclique, et suivant le rythme établi les années antérieures, l'année 2025 est une année avec beaucoup moins de renouvellement de concession. Les recettes des autres services font apparaître une légère hausse suite à la révision de prix votée en décembre 2023.

Les recettes de refacturation des autres budgets sont en hausse pour le remboursement de la masse salariale des agents du CCAS.

Les autres recettes sont stables.

1-3 Chapitre 73 – Impôts et taxes : 11.277.985€ en 2025 à comparer aux 10.706.990€ en 2024

Une évolution des recettes fiscales est budgétée compte tenu de l'indexation des valeurs locatives sur l'inflation constatée en N-1 et de l'effet base physique (+2%). Au moment de l'élaboration de ce budget, l'état fiscal des bases prévisionnelles n'est pas paru.

Il n'y a pas d'évolution des taux.

La dotation de solidarité communautaire reste constante pour donner suite aux engagements pris dans le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité au sein de Brest Métropole.

Le Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) dont le territoire est toujours bénéficiaire est revu à la baisse 146.000€ (-7.000€), car le territoire pourrait également être contribuable à compter de 2025.

Les recettes de droit de mutation sont revenues à un niveau plus proche de ceux d'avant le COVID. Cependant, la commune ayant l'indication d'une vente conséquente d'un commerce, le montant de base des droits de mutation (400.000€) est complété du montant estimé de cette vente (+400.000€).

Les autres recettes du chapitre sont maintenues aux montants des années antérieures.

1-4 Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1.824.530€ en 2025 à comparer aux 1.851.669€ en 2024

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est budgétée avec une légère diminution pour suivre la tendance des années antérieures, et ce, depuis 2013.

Les subventions de fonctionnement perçues pour les actions menées sur les exonérations accordées en 2024, sont estimées sur la base des années antérieures.

Les versements de la CAF sont également revus à la hausse, ayant plus de visibilité sur les modalités des déclarations des données et sur les nouvelles règles mises en place via le contrat global de territoire (CTG).

Les exonérations de fiscalité compensées par l'Etat sont maintenues sur les mêmes bases que les années précédentes.

1-5 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 240.000€ en 2025 à comparer aux 238.000€ en 2024

Ce chapitre comporte principalement des recettes de loyers (gendarmerie et location de salles, notamment de l'Avel Vor), qui sont en légère hausse en raison de la fin de travaux de l'Avel Vor. Et des demandes de plus en plus importantes.

De plus, les remboursements d'assurance liés à la tempête Ciaran n'ayant toujours pas été encaissés, ces derniers sont reportés sur le budget 2025.

1-6 Chapitre 76 – Produits financiers : 0€ en 2025 comme en 2024

Les produits financiers provenaient principalement du remboursement d'un emprunt souscrit par le budget Ville mais utilisé en partie pour le budget de Lauberlac'h. Ce dernier n'a plus qu'une seule échéance. La recette attendue est tellement faible qu'elle n'est pas inscrite au BP.

1-7 Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0€ en 2025 comme en 2024

1-8 Recettes d'ordre : 245.000€ en 2025 à comparer aux 155.000€ en 2024

Les recettes d'ordre comprennent deux types de recettes :

- Les travaux en régie : les travaux réalisés par les services techniques sont intégrés à l'actif de la commune pour le jeu des écritures d'ordre (45.000€)
- L'amortissement des subventions reçues pour des biens amortissables, (200.000€)

1-9 Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 0€ en 2025 à comparer aux 320.098€ en 2024

L'intégralité de l'excédent généré en 2024 est versée à la section d'investissement du budget 2025 via le compte 1068.

2- LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement augmentent entre 2024 et 2025. Cette hausse s'explique principalement par une très forte augmentation des dépenses de personnel et des charges à caractère général.

2-1 Chapitre 011 - Charges à caractère général : 3.385.000€ en 2025 à comparer aux 3.351.520€ en 2024

Les dépenses prévisionnelles de ce chapitre augmentent de 1% entre 2024 et 2025.

Chaque service a exprimé son besoin en fonction des besoins récurrents de fonctionnement, des projets déjà validés à venir et des événements exceptionnels :

- Service Communication : Réalisation de l'impression du Pedenn Z pour réduire l'usure des copieurs en raison du grand volume produit de l'audit mené par la société Naxan sur l'utilisation des copieurs d'origine et de l'ajout via un prestataire.
- Service Petite Enfance : intégration du diagnostic demandé sur le territoire au vu des alertes lancées par la CAF sur les structures privées et la situation des assistantes maternelles
- Service Population : Mise en place des reprises de concessions, pour un coût de 1.500€ par reprise.
- Service Culture : Organisation de l'anniversaire de l'Avel Vor
- Service Ressources humaines : L'enveloppe de formation revient à son montant de base (30.000€), déploiement de l'écoute psychologique à destination des agents (4.000€)
- Service Finances : Pris en compte des hausses tarifaires des assurances et intégration de la dépense d'assurance de Dommage Ouvrage pour le groupe scolaire de Kéravel (80.000€)
- Service Informatique : Paiement de la prestation d'audit de la société Naxan pour les copieurs et de la société Novasys pour l'infrastructure. Révision des contrats de maintenances des divers logiciels et déploiement de nouveaux dispositifs.
- Service Patrimoine travaux : Une baisse des dépenses d'énergie a été appliquée en raison des négociations faites en 2023 à partir du groupement de commande du SDEF. Prise en compte des révisions sur les contrats liés à la gestion des bâtiments. Et enfin, report de certaines dépenses de travaux liées à la tempête qui n'ont pas encore été facturées.
- Année thématique : Année gourmande, budget constant à 25.000€ qui est partagé entre les différents services qui organisent des événements sur cette thématique

2-2 Chapitre 012 – Charges de personnel : 6.069.000€ en 2025 à comparer aux 6.000.098€ en 2024

Les dépenses prévisionnelles de personnel augmentent de 1,15%.

Application des nouveautés qui prennent effet en 2025 :

- Augmentation cotisation CNRACL et URSSAF
- Augmentation de la participation employeur sur la prévoyance (de 10€ à 20€/mois et /agent éligible)
- Remplacement congés maternités
- Application d'éventuelles hausses de SMIC

Et comme tous les ans, un renfort possible de contractuels en cas d'arrêts à remplacer.

Les dépenses qui ont été retirées de l'enveloppe par rapport à 2024 sont :

- Deux dimanches d'élection et des deux dimanches supplémentaires (24K€)
- Le versement de la prime Pouvoir d'achat (22K€)
- Le versement du contrat de capital décès (30K€)

2-3 Chapitre 014 – Atténuation de produits : 1.697.193€ en 2025 à comparer aux 1.689.712€ en 2024

Les dépenses de ce chapitre concernent l'attribution de compensation versée à Brest Métropole à la suite de transferts de compétences et la contribution volontaire par rapport à la loi SRU sur les logements sociaux.

Et la prévision du versement d'une dépense de FPIC dont le territoire de Brest Métropole pourrait devenir contributaire.

2-4 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1.527.880€ en 2025 à comparer aux 1.461.791€ en 2024

Ce chapitre est principalement composé des subventions apportées aux :

- Associations : l'enveloppe est constante par rapport aux autres années
- Ecoles : Application de la hausse du forfait de contrat d'association, et prise en compte des différentes participations à l'enseignement (Piscine, Voile, Transports, Classe découverte,...).

- CCAS : la participation versée au budget du CCAS pour assurer l'équilibre budgétaire (270 000€), en hausse de 40.000€ pour couvrir l'ensemble des nouveaux dispositifs mis en place (Transport à la demande, VADA,...).

Les indemnités aux élus qui composent également ce chapitre, sont ajustées en fonction des évolutions appliquées à l'indice majoré rattaché à la rémunération des élus.

2-5 Chapitre 66 – Charges financières : 295.000€ en 2025 à comparer aux 230.000€ en 2024

Ces dépenses reprennent les intérêts des emprunts souscrits les années antérieures.

Cette enveloppe comprend également, l'emprunt qui devrait être souscrit en 2025 et le recours à une éventuelle ligne de trésorerie en cas de décalage entre les décaissements et les encaissements (subventions, prestations,...)

2-6 Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 4.000€ en 2025 comme en 2024

Ce chapitre est dorénavant composé uniquement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

2-7 Dépenses d'ordre : 1.920.142€ en 2025 à comparer aux 1.976.136€ en 2024

Les dépenses d'ordre concernent :

Les amortissements des biens acquis en investissement (1.150.000€)

Le virement à la section d'investissement qui est de 770.142€ soit un montant supérieur à l'année 2024 (540.636€)

2-8 Dépenses imprévues : 50.000€ en 2025 comme en 2024

Les dépenses imprévues sont budgétées à 50.000€ soit 0,38% des dépenses réelles de fonctionnement (à comparer aux 2% autorisés).

SECTION D'INVESTISSEMENT : 11.007.019,82€
A 9.764.681,56€ EN 2024

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 029-212901896-20250225-2025_02_15-DE

1-LES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement mentionnées proviennent des éléments suivants :

1-1 Chapitre 13 - Subventions : 2.660.864€ en 2025 à comparer aux 2.111.195€ en 2024

Le montant de ces recettes comprend les restes à réaliser de 2024 dont les sommes n'ont pas été perçues au moment de la clôture comptable (1.534K€).

Parmi les subventions inscrites en restes à réaliser, les principales sont :

- Le skatepark : 190K€
- La rénovation de l'Avel Vor : 18K€
- La rénovation de la Fontaine Blanche : 100K€
- Les travaux de l'église : 43K€
- Le mur de soutènement Ti Glaz : 143K€
- La rénovation et l'extension du Groupe Scolaire Kéravel : 800K€
- Les sentiers littoraux : 70K€

Les subventions nouvelles portent sur d'autres subventions obtenues pour l'extension et la rénovation de Keravel, la rénovation de la Fontaine Blanche et de la vidéoprotection, les équipements informatiques pour les écoles, et des nouvelles demandes comme les renouvellements des équipements de l'Avel Vor, les travaux au Stade de Kerbrat et enfin, l'aménagement de la Mairie.

1-2 Chapitre 16 - Emprunts : 2.650.000€ en 2025 à comparer aux 3.089.065€ en 2024 (dont 3.000.000€ réalisés)

La réalisation du programme d'investissement 2025 nécessite de budgéter un emprunt qui pourrait être effectué à la fin du premier semestre 2025.

1-3 Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1.994.997€ en 2025 à comparer aux 2.255.984€ en 2024

Ce chapitre comporte trois types de recettes :

- Le fond de compensation sur le TVA qui est perçu sur les investissements éligibles de l'année N-1 : 680.000€
- La taxe d'aménagement qui découle des travaux réalisés par les ménages et les entreprises sur la commune : 10.000€
- L'excédent de fonctionnement de l'année N-1 capitalisé, soit la part du résultat de la section de fonctionnement de l'année précédente qui permet de financer partiellement les investissements de l'année N : 1.304.997€

1-4 Chapitre 27 – Créances et prêts : 0€ en 2025 à comparer aux 1.000€ en 2024

Un prêt a été souscrit par la commune mais dont une partie est pris en charge par le budget annexe de Lauberlac'h Four à chaux. Il n'y a plus de capital à rembourser.

1-5 Chapitre 024 – Produit des cessions : 0€ en 2025 comme en 2024

Pas de recettes de cession.

1-6 Opérations d'ordre : 3.369.356€ en 2025 à comparer aux 2.307.438€ en 2024

Les opérations d'ordre en recettes d'investissement sont de 3 sortes :

- Le virement de la section de fonctionnement qui est la contrepartie d'une dépense de fonctionnement déjà mentionnée : 770.142€
- Les amortissements des biens acquis les années antérieures et ceux acquis en cours d'année 2025 au prorata temporis de leur mise en service : 1.150.000€
- La contrepassation des avances versées aux fournisseurs lorsque le pourcentage contractuel des travaux est atteint et le basculement de frais d'étude en immobilisation une fois ces dernières achevées : 1.449.214€.

1-7 Résultat cumulé à n-1 : 331.803€ en 2025 à comparer aux - 497.180€ en 2024

2- LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement se composent de la manière suivante :

2-1 Opérations d'équipement : 8.158.805€ en 2025 à comparer aux 7.615.000€ en 2024

- **RESTES A REALISER : 2.103.847€**

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées sur 2024 mais non mandatées et/ou pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à temps pour être prises en charge sur le budget 2024.

Les principales dépenses en restes à réaliser sont des travaux de la Fontaine Blanche, de l'Avel Vor, de l'Eglise, de réaménagement de la Mairie, de la vidéoprotection, de la ferme communale dont les dépenses ont été engagées, et enfin, différentes études.

- **OPERATIONS NOUVELLES + RESTES A REALISER (RAR)**

- **Programme n°01001 – Culture : 459.702€**

- L'extension et le ravalement de l'Avel Vor : 140.000€ (uniquement du RAR)
- Les acquisitions de la médiathèque sur les enveloppes annuelles et via le PCSES (ouvrages, jeux, mobilier et matériel) : 54.641€ (dont 7K€ de RAR)
- Les acquisitions de matériel son et lumière et les petits aménagements divers de l'Avel Vor : 190.753€ (dont 27K€ de RAR)
- Etude sur le chauffage du cinéma : 50.000€ (uniquement du RAR)
- Remplacement chaudière médiathèque : 9.755€ (uniquement du RAR)
- Le changement des lumières de la Médiathèque : 14.553€

- **Programme n°01002 – Bâtiments communaux divers et accessibilité : 753.586€**

- L'aménagement de la Mairie : 450.000€ (dont 63K€ de RAR)
- La rénovation de deux logements de la gendarmerie : 59.821€ (dont 19.821€ de RAR)
- Les divers travaux de rénovation et d'accessibilité des bâtiments communaux : 102.433€ (dont 2.433€ de RAR)
- Le ravalement de bâtiment : 10.000€

- L'innovation installations techniques : 29.000€ (dont 24K€ de RAR)
- Le renouvellement du mobilier de bureau : 20.000€ (dont 10K€ de RAR)
- L'étude sur l'extension de l'ADMR : 60.000€ (uniquement du RAR)
- **Programme n°01003 – Edifices religieux : 198.045€**
 - La phase 1 des travaux de l'Eglise : 50.000€ (uniquement du RAR)
 - La phase 2 des travaux de l'Eglise avec le démarrage des études : 30.000€
 - Les travaux des Chapelles dont St Adrien : 82.498€ (dont 37.498€ de RAR)
 - L'acquisition de nouvelles cavurnes et colombariums : 10.000€
 - L'étude hydrogéologique du cimetière : 25.548€ (uniquement du RAR)
- **Programme n°01004 – Ports : 59.428€**
 - Les divers travaux consécutifs au diagnostic des infrastructures portuaires : 50.000€
 - L'acquisition de divers matériels : 9.428€ (dont 4K€ de RAR)
- **Programme n°01005 – Equipements techniques : 43.897€**
 - L'acquisition d'un tracteur tondeuse : 23.000€
 - L'acquisition de divers matériels : 20.287€ (dont 5K€ de RAR)
 - L'acquisition d'équipement pour le policier municipal : 610€ (uniquement du RAR)
- **Programme n°01006 – Scolaire et restauration : 3.392.089€**
 - La poursuite du programme d'extension et de rénovation du groupe scolaire de Kervavel : 3.234.106€ (dont 360K€ de RAR)
 - Les équipements informatiques subventionnables : 96.000€ (uniquement du RAR)
 - Les demandes des enseignements en matériel, mobilier et informatique : 31.983€ (dont 7K€ de RAR)
 - Les demandes des ATSEM : 5.000€
 - Les besoins de la cuisine et des restaurations scolaires : 27.000€
- **Programme n°01007 – Enfance : 33.576€**
 - Les équipements pour la maison de l'enfance : 22.457€
 - Les équipements pour le service Enfance : 11.119€
- **Programme n°01008 – Jeunesse : 5.623€**
 - Les divers matériels pour la salle de musique : 2.190€
 - L'acquisition d'une remorque aménagée : 2.833€ (uniquement du RAR)
 - Matériel pour le club ADO : 600€

- **Programme n°01009 – Equipements sportifs : 2.031.702€**
 - La rénovation de la salle de la Fontaine Blanche : 1.220.000€
 - Les rénovations et études des autres salles : 110.000€ (dont 50K€ de RAR)
 - Le remplacement des leds dans les salles : 56.002€ (dont 3K€ de RAR)
 - Les travaux du Stade de Kerbrat : 500.000€
 - Le renouvellement de matériel : 10.000€
 - Remplacement de l'automate de la grille de départ du BMX : 18.000€
 - Installation de plots sur les parkings et remise en état : 37.000€
- **Programme n°01010 – Budget Participatif : 66.218€**
 - Le financement des projets validés lors de l'édition 2024 : 50.000€
 - Le solde des projets validés en 2023 : 16.218€ (uniquement du RAR)
- **Programme n°01011 – Transitions écologiques : 136.713€**
 - Les subventions aux particuliers : 45.000€
 - Le projet France Vue Mer : 7.020€ (uniquement du RAR)
 - La promotion des mobilités douces, mouillages, ... : 84.693€ (dont 18K€ de RAR)
- **Programme n°01012 – Informatique : 332.309€**
 - La préparation de la refonte de l'infrastructure : 200.000€ (dont 100K€ de RAR)
 - Les divers logiciels : 23.712€ (dont 1K€ de RAR)
 - Les divers matériels informatique et téléphonie : 58.747€ (dont 6K€ de RAR)
 - Le renouvellement des copieurs : 49.850€
- **Programme n°01013 – Cadre de vie : 643.990€**
 - La vidéo protection : 194.075€ (uniquement du RAR)
 - La constitution de réserves foncières : 100.000€
 - L'installation d'éclairage : 50.000€ (uniquement du RAR)
 - La stabilisation du talus de Ty an Aod : 80.000€
 - La ferme communale : 90.000€ (dont 23K€ de RAR)
 - La signalisation des sentiers : 61.919€ (dont 27K€ de RAR)

2-2 Chapitre 204 – Subvention d'équipement : 77.000€ en 2025 comme en 2024

Dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier Solidaire de la Métropole une attribution de compensation, est versée pour un montant de 77.000€.

2-3 Chapitre 16 - Emprunts : 927.001€ en 2025 à comparer aux

Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts et au financement de ses investissements et du nouvel emprunt à venir en 2025.

2-4 Chapitre 13 - Subvention : 0€ en 2025 comme en 2024

Il n'y a pas de corrections à apporter sur les subventions, elles sont toutes dorénavant traitées en subventions amortissables, les dépenses étant elles aussi amorties.

2-4 Chapitre 26 - Participations : 0€ en 2025 comme en 2024

Ces participations peuvent être volontaires ou obligatoires. Si un besoin devait être identifié cela serait corrigé par décision modificative

2-5 Opération d'ordre : 1.694.214€ en 2025 à comparer aux 486.302€ en 2024

Ces opérations d'ordre sont en partie la contre passation des écritures de la section de fonctionnement sur les travaux en régie (45.000€) et sur les amortissements des subventions d'investissement (200.000€).

Les autres dépenses d'ordre concernent les avances versées aux entreprises pour les travaux et récupérées lorsque le pourcentage contractuel des travaux est atteint ainsi que le basculement des frais d'étude immobilisables (1.449.214).

2-6 Dépenses imprévues : 150.000€ en 2025 à comparer à 63.500€ en 2024 (après utilisation des crédits en cours d'année 2024)

Ces dépenses permettent de financer un investissement non prévisible au moment de la conception du budget.

La somme prévue représente 1,61% des dépenses réelles d'investissement soit un montant inférieur aux 2% autorisés.

RESULTATS :

Le budget 2025 tel que présenté ci-dessus donne au 31 décembre 2025, une situation prévisionnelle de la commune avec une épargne brute de 1.725K€ et une épargne nette de 798K€.

L'encours prévisionnel de la dette au 31/12/2025 (avec le nouvel emprunt) : 14.611K€

La capacité de désendettement de la commune serait donc de 8,47 années fin 2025.

La commune présente donc une situation financière saine avec un programme d'investissement très important.